



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2023

Date de la convocation : 20 janvier 2023

Nombre de délégués

- en exercice : 31

- présents : 27

votants : 29

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Bélâbre, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Marcel BOURGOIN, Jean-Paul BUGEAUD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Stéphane CALARD à Michèle BALLET, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

Absents / Excusés : Christian BREC, Alain OVAN (représenté par Jean-Paul BUGEAUD), Corinne SOULAS.

Membres suppléants présents : Claude CHANTEMARGUE, Christophe SCHAUER

Absents / Excusés : Catherine HUBERT, Marie-Claude PAUTE, Daniel PATRIGEON.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022 ;
3. Intervention du Parc Naturel Régional de la Brenne : construction de la charte et délégués PNR ;
4. Validation du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ;
5. Election d'un Vice-Président ;
6. Demande de DETR 2023 – Projet de construction de deux bâtiments artisanaux sur la ZAC La Boussinière de Saint-Benoît-du-Sault ;
7. Approbation d'une participation financière de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin pour le projet d'un cabinet médical à Bélâbre ;
8. Validation du programme 2023 des travaux d'entretien de la voirie communautaire ;
9. Validation du programme 2023 des travaux d'assainissement de chaussées ;
10. Validation du programme 2023 des travaux d'investissement d'éclairage public ;
11. Demande de DETR 2023 – Travaux d'investissement de l'éclairage public ;
12. Vote du solde de la subvention communautaire à l'association La Comédie Bélâbraise ;
13. Demandes de subventions diverses ;
14. Renouvellement de la convention de partenariat triennale Initiative Indre 2022-2024 ;
15. Renouvellement de la convention de partenariat Initiative Indre dans le cadre du dispositif Cap Agri Indre 2022-2024 ;
16. Renouvellement de la convention de partenariat Initiative Indre dans le cadre du dispositif Cap Jeunes/Cap Solidaire 2022-2024 ;
17. Conventions de co-financement d'un Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) avec les associations Familles Rurales ;
18. Adhésion 2023 à l'Agence d'Attractivité de l'Indre ;
19. Adhésion 2023 à l'Agence Dev'Up Centre-Val de Loire ;
20. Questions et informations diverses.

Le Président souhaite la bienvenue aux délégués de Tilly : Guylène MAUSSIRE, maire, et Claude CHANTEMARGUE, 1^{er} adjoint.

1. Secrétaire de séance : *Alain NEVIÈRE et Nathalie LAURENCIER.*

Voté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022

Le Président présente ses excuses pour l'envoi tardif de ce compte-rendu. Il demande à ce que soit retirée dans la question diverse concernant le départ du DGS la phrase « et engagé une procédure disciplinaire à son rencontre » car cela est du seul ressort de la DDT qui ne communique pas sur le sujet. Le Président confirme par contre la prise d'effet de la suppression anticipée du détachement au 1^{er} février 2023.

Alain NEVIÈRE rectifie dans le point 6 la bonne écriture du sigle DETR.

A la question d'Hubert JOUOT le Président répond qu'il tiendra son engagement d'organiser une réunion spéciale sur le thème des charges transférées en mai ou juin au plus tard.

Le procès-verbal corrigé sera transmis aux délégués en complément de celui-ci.

Voté à l'unanimité.

3. Intervention du Parc Naturel Régional de la Brenne : construction de la charte et délégués PNR

Le Président donne la parole aux représentants du PNR Brenne : le Président Laurent LAROCHE, le Directeur Guy LEROY et son adjoint Sébastien LALANGE.

Laurent LAROCHE souligne que le PNR vit une époque charnière avec le travail mené sur l'élaboration de la nouvelle charte. Celle-ci doit être signée en septembre 2025 par lui-même et le ministre de l'Environnement. Il y a un calendrier très contraint à tenir avec une succession d'étapes, dont la prochaine est programmée les 1 et 2 février sous forme d'ateliers participatifs.

Il rappelle que les 10 communes de Marche Occitane ne cotisent plus au Pays Val de Creuse depuis 2022. Elles vont être sollicitées par le Bureau du Parc à hauteur de la même somme, soit 3,50 € annuels par habitant, ce qui est destiné à contribuer au financement de l'ingénierie apportée par les techniciens du Parc pour de nombreux dossiers dont la MOVA peut bénéficier : CRST, Projet Alimentaire de territoire, Contrat local de Santé, Relais Initiative Brenne, LEADER etc...

Guy LEROY rappelle le courrier envoyé l'automne dernier à chacune des 10 communes pour expliquer la démarche conduite par le PNR et solliciter de leur part la désignation d'un délégué et éventuellement d'un suppléant qui accepteraient de suivre les réunions du PNR. Il renouvelle la proposition selon laquelle la direction du PNR pouvait être sollicitée par les communes pour, en marge d'un conseil municipal ou en réunion publique, venir expliquer ce qu'est un PNR et ce que représente sa charte. L'objectif le plus urgent est d'arriver à élaborer le pré-projet de charte d'ici cet été. Il suggère de prévoir une réunion d'info et d'échanges avec des représentants du PNR une heure avant un conseil communautaire en mars ou avril.

Sébastien LALANGE expose la même sollicitation pour travailler de concert sur le bilan à mi-parcours du CRST.

Guy LEROY apporte quelques précisions sur les différentes étapes incontournables : réunions de travail, enquête publique, sollicitation des communes à partir des axes de réflexion déjà identifiés dans le diagnostic de territoire. La charte sera valable pour 15 ans : il ne faut donc pas être trop précis dans les actions envisagées en pensant à de possibles évolutions imprévisibles à ce jour (cas du changement climatique par exemple). Il souligne que chaque commune sera libre d'adhérer ou non. Il évoque également la dotation spécifique incluse dans la DGF qui sera versée à chaque commune, avec un minimum de 3 000 €, variable selon sa population.

A la question d'Hubert JOUOT qui s'inquiète de la cohérence entre documents d'urbanisme et charte du Parc, Guy LEROY répond qu'il y a obligation pour que cette cohérence soit effective, par exemple dans le cas du PADD du PLUI qui est à l'ordre du jour de ce Conseil.

Paul JEANNEAU estime que 15 ans c'est trop long dans le contexte général actuel et aurait souhaité des révisions tous les cinq ans.

Laurent LAROCHE lui répond que c'est par souci d'économie que la durée de validité d'une charte de PNR a été progressivement portée de 10 à 12 et maintenant 15 ans. Le coût de l'actuelle révision dépasse les 200 000 € !

4. Validation du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Mathieu MOREAUX explique que le PADD qui est présenté au Conseil constitue, après le diagnostic, la 2^{ème} étape du PLUi, qui a identifié 3 axes majeurs. Le document a été envoyé à plusieurs partenaires : PNR, DDT... En retour le point 6.4 fait débat puisque le document souhaite une densité moyenne de 7 logements par hectare et 15 pour Bélâbre, St Benoît, Chaillac et Prissac. Ce n'est pas compatible avec les données retenues par le SCOT (qui prime sur le PLUi) soit 10 et 15 logements par hectare.

Pour la CDC il faut choisir entre 3 options : revoir la copie en acceptant les conditions de la DDT, maintenir la proposition initiale au risque d'un blocage ou bien entrer en négociation pour espérer obtenir gain de cause...

Le président penche pour la 3^{ème} option, sous réserve qu'elle ne retarde pas trop la procédure et entraîne des frais supplémentaires. Il expose des arguments en ce sens : l'objectif ambitieux clairement affiché par la CDC de résorber la vacance, celui de préserver l'espace naturel agricole, l'effort de densification imposé à 70 % des logements neufs et l'attrait décisif pour de nouveaux habitants recherchant la qualité de vie qu'offrent des terrains de dimension suffisamment larges.

Un tour de table dégage l'idée de se laisser un mois pour négocier après avoir pris rendez-vous (Mathieu MOREAUX et Marie-Laure FRISCH) avec le directeur de la DDT. **En conséquence le dossier est ajourné.**

5. Election d'un Vice-Président

Suite à la démission de Thierry BARBIER du Conseil municipal de Saint-Benoît-du-Sault, la commission patrimoine, culture, sports et loisirs se retrouve sans Président. Mathieu MOREAUX propose qu'un membre déjà impliqué au sein de cette commission soit nommé.

Deux candidates se présentent : Jacqueline LAROCHE et Nathalie LAURENCIER.

Un vote à bulletin secret est décidé sous le contrôle de 2 scrutateurs : Spike GROEN et Christine DEJOIE.

29 votants. Ont obtenu : Nathalie LAURENCIER : 16 voix, Jacqueline LAROCHE : 12 voix, Hubert JOUOT : 1 voix.

Ayant obtenu la majorité des voix Nathalie LAURENCIER est élue 4^{ème} vice-Présidente de la CDC en charge de la commission patrimoine, culture, sports et loisirs.

6. Demande de DETR 2023 – Projet de construction de deux bâtiments artisanaux sur la ZAC La Boussinière de Saint-Benoît-du-Sault

Le permis de construire ayant été déposé ce dossier devient donc éligible à la DETR, pour laquelle la CDC demande 50% de 980 000 € HT soit 490 000 €.

Voté à l'unanimité.

7. Approbation d'une participation financière de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin pour le projet d'un cabinet médical à Bélâbre

Le Président indique que dans le document transmis une coquille a remplacé Bélâbre par Chaillac dans le plan de financement.

Laurent LAROCHE expose le projet d'organisation médicale et de médecine partagée avec Prissac que le docteur MUREAU lui a soumis. En s'appuyant sur des fonds apportés par la CPAM, l'ARS et le tutorat le docteur peut s'entourer d'une équipe constituée d'un médecin adjoint 1 puis 2 semaines par mois, une infirmière assistante détachée par l'hôpital du Blanc, une infirmière « asalée » spécialisée dans l'éducation thérapeutique (diabète, tabacologie...) et un médecin stagiaire en tutorat.

Un problème logistique se pose compte tenu de l'exiguïté du cabinet actuel. Après réflexion et analyse de plusieurs hypothèses d'utilisation de divers bâtiments la commune de Bélâbre se propose d'aménager le bâtiment dit « maison Lecoigneux » qu'elle possède entre la Poste et la Mairie. Une ébauche présentée au docteur l'ayant convaincu un architecte a été missionné pour établir plans et estimation des travaux. A partir d'un chiffrage atteignant 188 138,56 € HT la commune sollicite une participation de 25 % de la MOVA qui pourraient compléter une subvention DETR/DSIL (55%), voire une aide régionale dans le cadre du projet global MOVA : Chaillac, Prissac, Bélâbre et la future MSP de St Benoît. Laurent LAROCHE insiste sur la qualité du projet et la motivation du docteur.

Il indique en outre que la commune de Bélâbre envisage, avec l'aide du Département et de la Région, d'aménager 1 ou 2 studios pour loger le(s) médecin(s).

Philippe GOURLAY se déclare favorable au projet mais s'étonne que le projet global de santé du territoire ne soit pas écrit ce qui amène à une succession de projets au coup par coup, portés par les communes et non par la CDC qui a la compétence.

Laurent LAROCHE reconnaît que la logique aurait pu être que les communes rétrocèdent les bâtiments à la CDC qui serait alors devenue maître d'ouvrage en charge du dossier. Mathieu MOREAUX complète en faisant remarquer qu'il n'y a eu aucun retour du contrôle de légalité sur le dossier de Prissac amenant Chaillac puis Bélâbre à reprendre le même modèle.

Suite à une question de Michèle BALLET qui s'interroge sur le rôle et la mission relevant de sa commission dans le domaine médical, le Président précise au Conseil communautaire que les élus ont déjà validé il y a quelques mois le schéma d'une MSP complétée par un réseau de cabinets médicaux portés chacun par une commune. Les 3 communes ont fait des demandes de DETR ce qui peut présenter le risque d'un rejet si l'Etat considérait que la compétence est détenue par la CDC.

Les 4 représentants de Bélâbre ne prennent pas part au vote.

Voté à l'unanimité des 25 votants.

Les points 8, 9, 10 et 11 ont été étudiés par la commission de voirie le 30 janvier. Le président propose que, compte tenu des incertitudes (absences de réponses de certaines communes et renouvellement du Conseil de Saint-Benoît-du-Sault qui représente une grosse part des demandes), le montant des marchés soit exprimé sous forme de fourchettes. Une fois reçues les offres seront analysées et le choix de l'entreprise validé en conseil communautaire. Ensuite les communes passeront les commandes des travaux les concernant en restant dans les montants respectifs estimés.

Frédérique VRIGNAT se demande à quoi pourraient être affectés les agents de la CDC qui sont déchargés de leur compétence en voirie communautaire : mise à disposition des communes en cas de besoin ? Remplacement d'un agent en maladie ? Le Président alerte sur les problèmes de responsabilités et gouvernance partagée que cela soulèverait.

8. Validation du programme 2023 des travaux d'entretien de la voirie communautaire

Proposition d'un marché entre 300 000 € mini et 1 000 000 € maxi.

Voté à 16 voix pour, 10 voix contre et 3 abstentions.

9. Validation du programme 2023 des travaux d'assainissement de chaussées

Proposition d'un marché entre 0 et 45 000 € maxi.

Voté à 19 voix pour et 10 voix contre.

10. Validation du programme 2023 des travaux d'investissement d'éclairage public

Proposition d'un programme maxi de 120 000 €.

Voté à l'unanimité.

11. Demande de DETR 2023 – Travaux d'investissement de l'éclairage public

Même demande qu'en 2021 soit 50 % de 120 000 €.

Voté à l'unanimité.

12. Vote du solde de la subvention communautaire à l'association La Comédie Bélâbraise

Avis favorable de la commission après réception des justificatifs de bonne exécution demandés.

Laurent LAROCHE et Hubert JOUOT ne prennent pas part au vote.

Voté à l'unanimité des 27 votants.

13. Demandes de subventions diverses

Michèle BALLET, avant de présenter les demandes de subvention reçues évoque un point abordé lors de la récente réunion de sa commission. Celle-ci pose la question de l'éventuel financement des voyages sur la journée par la CDC. Elle suggère d'étendre le bénéfice de l'aide communautaire à 1 voyage sur une journée par an, par école sans que cela n'impacte la prise en charge des longs séjours en plus.

La modification du règlement concerné est **adoptée à l'unanimité.**

Les demandes présentées par l'école François Rabelais de Saint-Benoît-du-Sault et l'école de Roussines sont soumises au vote :

Voté à l'unanimité.

Suite à la demande exprimée par Jean-Christophe PLANTUREUX, le Président s'engage, si des demandes arrivaient après le vote du budget, de les prendre en compte dans le cadre d'une DM abondant la ligne budgétaire correspondante.

Les points 14 à 18 sont de simples renouvellements annuels de conventions existantes.

14. Renouvellement de la convention de partenariat triennale Initiative Indre 2022-2024

Voté à l'unanimité.

15. Renouvellement de la convention de partenariat Initiative Indre dans le cadre du dispositif Cap Agri Indre 2022-2024

Voté à l'unanimité.

16. Renouvellement de la convention de partenariat Initiative Indre dans le cadre du dispositif Cap Jeunes/Cap Solidaire 2022-2024

Voté à l'unanimité.

17. Conventions de co-financement d'un Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) avec les associations Familles Rurales

Voté à l'unanimité.

18. Adhésion 2023 à l'Agence d'Attractivité de l'Indre

Voté à l'unanimité.

19. Adhésion 2023 à l'Agence Dev'Up Centre-Val de Loire

Le Président précise qu'il s'agit d'une première cotisation, le service étant jusque-là gratuit.

Voté à l'unanimité.

20. Questions et informations diverses

- Pour l'édition 2023 du festival de cinéma en plein air les communes de Beaulieu, Bonneuil, Chalais, Mauvières, Roussines et Prissac se sont portées candidates. Une réunion d'organisation est prévue le 2 février à Lignac.
- Alain NEVIERE souhaite faire un point suite aux récentes réunions de la commission tourisme et communication qui ont débouché sur des demandes de validation par le Conseil communautaire. Il en profite pour remercier Anne AUGER et Vincent LAUNEY qui l'assistent efficacement.
Renouvellement du logo de la CDC : l'actuel logo est difficile à utiliser et peu visible sur certains supports. Un cahier des charges établi par la commission a été soumis pour devis à 3 prestataires. L'offre retenue, à hauteur de 1 200 € TTC est celle d'Etienne FRADIN pour ses références, son esthétisme, la précision de sa proposition.
Evolution du site internet : des pages nouvelles ont été créées et des rubriques améliorées. Les flux issus de la base de données régionale Tourinsoft sont désormais activés. L'hébergement du site est directement géré par la CDC ce qui garantit la sécurité des données. Le prestataire est très réactif en cas de problèmes techniques.
Application Intramuros : Pour compenser l'absence d'infos sur plusieurs communes la synchronisation des flux Tourinsoft a été obtenue (sans surcoût) et des séances d'information et formation à l'alimentation de l'application seront proposées gratuitement aux élus et/ou secrétaires de mairie.

Ré-éditions des dépliants touristiques : le tirage des 2 documents (Bienvenue en Mova et Balades et randonnées en Mova) est épuisé. La commission demande de procéder à leur mise à jour et à un retraitage pour assurer une diffusion de cet été à l'été 2025, date de l'éventuelle intégration des 10 communes au PNR et à ses outils de communication.

Stagiaire Guerre de Cent Ans : après renoncement de 3 des 4 candidats stagiaires choisis après entretien par les CDC associées (sud Berry, La Châtre Ste Sévère, Argenton Eguzon et MOVA) la Fédération a relancé la recherche de candidats mais en vain pour le moment.

Projets Vélo : la commission patrimoine, culture, sports et loisirs a donné un avis défavorable au projet de course présenté par le club d'Argenton. Par contre elle souhaite que le territoire de la MOVA soit retenu par le PNR pour accueillir l'organisation régionale « les échappées à vélo » à charge pour celui-ci d'apporter son soutien technique habituel.

Bureau d'Information Touristique de St Benoît : Les négociations avec la commune sont suspendues le temps de la reconstitution du conseil municipal. Les travaux envisagés, version minimale ou transformation complète sont reportés après la saison touristique 2023.

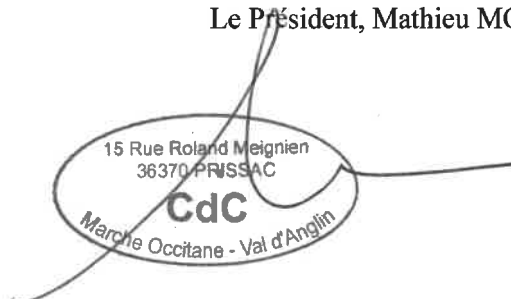
Le Conseil communautaire prend acte de l'ensemble des propositions de la commission que valide le Président.

- Marie-Laure FRISCH et plusieurs de ses collègues (Chalais, Tilly...) font part de leur très grande difficulté à assumer les tâches censées leur incomber suite au retour de la compétence voirie dans les communes faute de compétences techniques pour contrôler les travaux et de temps pour le lourd travail de gestion administrative. Mathieu MOREAUX répond que la note « qui fait quoi ? » qu'il a distribuée est la simple conséquence du choix majoritaire voté par le conseil communautaire. Plutôt que de recourir à l'aide du personnel technique de la CDC qui poserait des soucis en terme de responsabilité il suggère de reprendre l'idée de Paul JEANNEAU et d'envisager de rediscuter les charges transférées au sein de la CLECT.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h45

Ayant appris l'organisation du lancement des « apéros des entrepreneurs de la MOVA » le 28 février en fin d'après-midi, le Bureau a décidé de reporter le prochain Conseil Communautaire de Bonneuil au mardi 7 mars 2023 à 18h30.

Le Président, Mathieu MOREAUX



Les secrétaires de séance

Two handwritten signatures in black ink, one on the left and one on the right, representing the secretaries of the meeting.